



2021

Bilan d'animation

Période mai 2021 - janvier 2022



Site Natura 2000 FR7200667
Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère
Dordogne (24)

SOMMAIRE

INDEX DES FIGURES	2
INDEX DES TABLEAUX	3
PREAMBULE	4
RAPPEL DES ENJEUX LIES AU PATRIMOINE NATUREL ET OBJECTIFS DU DOCOB	5
1. Les enjeux	5
1.1. Habitats naturels d'intérêt communautaire.....	5
1.2. Espèces floristiques et faunistiques	6
1.2.1 Flore	6
1.2.1 Faune.....	6
2. Les Objectifs	7
ANIMATION REALISEE SUR LE SITE.....	8
1. Phase d'appropriation du DOCOB	8
2. Information et communication sur les mesures de gestion	8
2.1. Sites internet.....	8
2.1.1. Sites internet de la CCVH et de la CCTHPN.....	8
2.1.2. Site internet dédié.....	8
2.2. Tenue de stand	8
2.3. Ciné débat.....	9
2.4. Visite de la délégation Grand Chambord.....	9
3. Phase de mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (Maec)	10
3.1. Mise à jour du projet agro-environnemental (PAE).....	10
3.2. Information et communication sur les mesures de gestion agricoles	12
3.3. Diagnostic des parcelles & Plans de gestion pastoraux.....	12
3.3.1. Diagnostic parcellaire	12
3.3.2. Plans de gestion pastoraux.....	12
3.4. Proposition de contrat & Aide au montage de dossier.....	12
3.5. Bilan des surfaces engagées en 2021	12
3.6. Contribution à la préparation de la future programmation 2023-2027.....	12
4. Phase de mise en œuvre des contrats « forestiers » et « ni agricoles ni forestiers »	14
4.1. Identification des propriétaires et ayants droits.....	14
4.2. Prise de contact avec les propriétaires et ayants droits	14
4.2.1. Rappel sur les courriers envoyés début 2021	14
4.2.2. Bilan des prises de contact avec les propriétaires et ayants-droits	14
4.3. Contrat Natura 2000- AFPL le Randal.....	14
4.3.1. Diagnostic des parcelles, Proposition de contrat & Aide au montage de dossier.....	14
4.3.2. Suivi de l'instruction des dossiers	16
4.3.3. Aide à la mise en œuvre technique des actions et Suivi technique, administratif et financier	16
5. Accompagnement de la mise en œuvre d'une Association Foncière Pastorale	17
6. Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence	17
7. Synthèse, bilan et mise à jour du DOCOB	17
8. Organisation des réunions de comité de pilotage	17
9. Programme/Projets en lien avec Natura 2000	18
9.1. Améliorations des connaissances sur les chiroptères au sein du périmètre Natura 2000.....	18
9.1. Atlas de Biodiversité Inter-Communale de la CCVH.....	20
ANNEXES	21

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Cartographie de localisation du site	4
Figure 2 : Vue page d'accueil site internet	8
Figure 3 : Intervention au niveau du point de vue de l'Escaleyrou à Aubas (source : Pôle d'Interprétation e la Préhistoire)	9
Figure 4 : Cartographie du PAEC Zone Pastorale de Dordogne.....	11
Figure 5: Secteurs concernés par le contrat Natura 2000 porté par l'AFPL du Randal	15
Figure 6 : Mise en œuvre du pâturage sur le site de l'Escaleyrou (1)	16
Figure 7 : Travaux de création de layons.....	16
Figure 8 : Citerne à eau sur remorque.....	17
Figure 9 : Sites Natura 2000 et limites administratives concernés	18
Figure 10 : Localisation des sites prospectés.....	19
Figure 11 : Détail du type de sites prospectés	19
Figure 12 : Effectifs et espèces recensées	20
Figure 13 : Groupes d'espèces concernées par l'ABC de la CCVH	20

INDEX DES TABLEAUX

Tableau I : Liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site	5
Tableau II : Liste des MAEC proposées dans le PAEC AQ_ZPAS 2020	10
Tableau III : Bilan des surfaces engagées en 2021 dans le cadre des MAEC.....	12
Tableau IV : Bilan des prises de contact	14
Tableau V : Liste des parcelles concernées par le contrat N2000	15

PREAMBULE

Le site Natura 2000 FR7200667 « Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère » se situe au sud est du département de la Dordogne. Il s'étire sur une quarantaine de kilomètres de part et d'autre de la Vézère, de Condat/Vézère jusqu'à Limeuil. Il concerne 13 communes.

Le périmètre du site tel qu'il a été validé en COPIL de novembre 2017 est de 790.75 ha.

Suite à l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB), les communautés de communes VALLEE DE L'HOMME (CCVH) et TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR (CCTHPN) ont exprimé le souhait de porter ensemble l'animation du site Natura 2000 sur leur territoire. La communauté de commune VALLEE DE L'HOMME, mandataire de ce groupement, a été désignée structure porteuse en avril 2018 par les services de l'Etat, pour une durée de 3 ans.

Pour mener à bien cette mission d'animation, les communautés de communes se sont attaché les services du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (antenne Dordogne) et de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne (à travers son antenne du Périgord Noir).

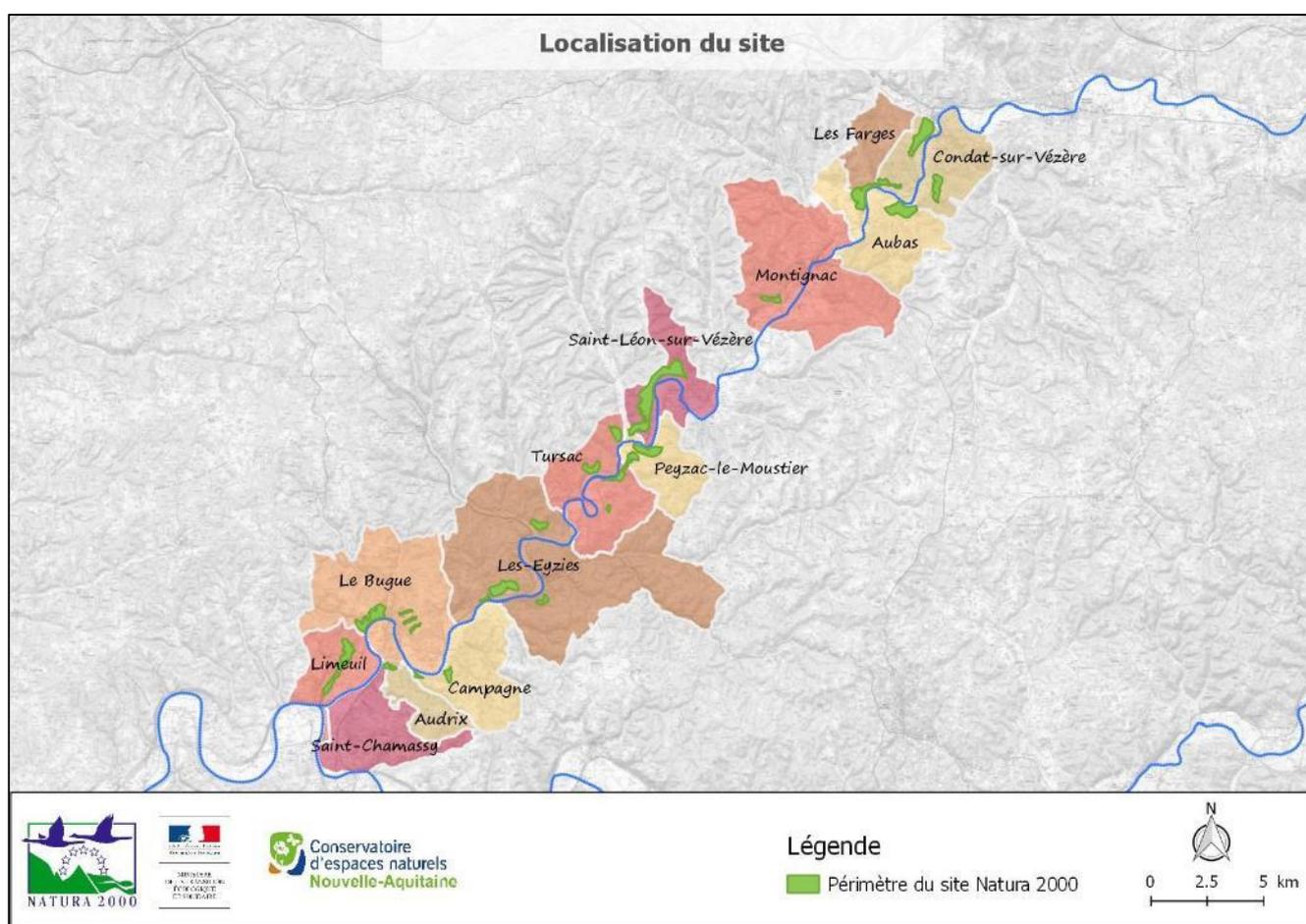


Figure 1 : Cartographie de localisation du site

Le présent bilan d'animation couvre la deuxième année de la première phase d'animation du site Natura 2000.

RAPPEL DES ENJEUX LIES AU PATRIMOINE NATUREL ET OBJECTIFS DU DOCOB

1. LES ENJEUX

1.1. Habitats naturels d'intérêt communautaire

La cartographie des habitats naturels réalisée en 2015 lors de l'élaboration du DOCOB par le bureau d'étude MTDA, fait état de la présence de 12 habitats d'intérêt communautaire sur le site (annexe I de la Directive « Habitat, Faune, Flore »).

La majorité des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire est occupée par des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*). Elles occupent environ 14 % du périmètre du site et 69 % des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire.

Les pelouses sèches représentent l'enjeu principal du site, sans pour autant négliger les milieux d'une grande valeur patrimoniale et dont la présence est ponctuelle, généralement disséminés au sein des complexes pelousaires.

Tableau I : Liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site

Habitats (Eur27)	Commentaire	Déclinaison en habitat élémentaire et intitulé
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	Les habitats de pelouse présentent de très forts enjeux écologiques et paysagers. Les pelouses sèches abritent une flore originale et riche avec plusieurs espèces végétales rares et menacées. Il s'agit également de milieux utilisés par de nombreuses espèces animales, notamment par les rapaces rupicoles ou les chiroptères, en tant que zone de chasse.	6210-8 Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques des mésoclimats froids
		6210-12 Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendres ou friables
		6210-26 Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles
		6210-27 Pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles
		Habitat élémentaire non précisé
6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	Cet habitat de pelouse participe à la diversité des milieux. Il faut aussi noter la présence potentielle sur le site d'espèces végétales patrimoniales dont la Sabline des chaumes (<i>Arenaria controversa</i>) (protection nationale).	Habitat élémentaire non précisé
6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de <i>Alyso-Sedion albi</i>	Il s'agit d'un habitat localisé sur le site, présentant des cortèges d'espèces végétales potentiellement intéressants mais généralement peu menacé, capable de se maintenir par le pâturage occasionnel des herbivores.	6110-1* Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiaires et collinéennes
6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Cet habitat n'est pas directement lié à la dynamique évolutive des milieux thermophiles des coteaux de la Vézère, objet de la présente étude. Il peut être utilisé par les rapaces en tant que territoire de chasse.	Habitat élémentaire non précisé
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Les formations en voile épars sont des éléments importants des systèmes agropastoraux des pelouses sèches calcicoles. Ils permettent le maintien d'une mosaïque de milieux et de paysages originaux. Les fourrés denses sont le signe d'une importante dégradation de l'état de conservation des pelouses qu'ils tendent à remplacer.	5131-2 Juniperaies secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun

Habitats (Eur27)	Commentaire	Déclinaison en habitat élémentaire et intitulé
9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Il s'agit d'un habitat localisé, de faible superficie, en situation écologique marginale et qui peut présenter des stations botaniques d'espèces méditerranéennes rares au sein du domaine atlantique. Il a également un grand intérêt dans les forêts, fruticées, pelouses, ... des zones de coteaux.	Habitat élémentaire non précisé
9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	Présence ponctuelle et réduite de cet habitat sur le site, participant à la diversité des milieux secs des coteaux. Habitat relictuel remarquable en Aquitaine, d'un très grand intérêt biologique.	Habitat élémentaire non précisé
9180 - Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	Habitat rare car les conditions permettant son développement sont peu souvent réunies. Forte naturalité de ces boisements.	9180-2 Frênaies de ravins hyperatlantiques à Scolopendre
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	Cet habitat n'est pas directement lié à la dynamique évolutive des milieux thermophiles des coteaux de la Vézère, objet de la présente étude. Il participe néanmoins à la diversité des milieux du site.	Habitat élémentaire non précisé
7220 - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	Il s'agit d'un milieu fragile occupant des surfaces réduites et abritant des cortèges d'espèces spécialisées.	7220-1* Communautés des sources et suintements carbonatés
8210 - Pentcs rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	La plupart des falaises du site sont peu végétalisées. Celles qui le sont abritent une flore spécialisée avec potentiellement des espèces remarquables.	Habitat élémentaire non précisé
8310 - Grottes non exploitées par le tourisme	Habitat de repos et de reproduction de plusieurs espèces de chiroptères présentes sur la Vézère (Barbastelle, Grand Rhinolophe, Minioptère de Schreiber, ...) mais peu menacé à l'échelle du site.	Différents habitats élémentaires possible

1.2. Espèces floristiques et faunistiques

1.2.1 Flore

La seule espèce végétale d'intérêt communautaire présente sur le site est le Fragon (*Ruscus aculeatus* L., 1753). Elle est inscrite à l'annexe V de la directive Habitats Faune Flore, c'est-à-dire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

D'autres espèces végétales à enjeu de conservation sont présentes sur le site, comme par exemple :

- La Spirée à feuilles de Millepertuis (*Spiraea hypericifolia* subsp. *obovata*)
- La Sabline des Chaumes (*Arenaria controversa*)
- La Crapaudine de Guillon (*Sideritis hyssopifolia* subsp. *guillonii*)
- L'Astragale de Montpellier (*Astragalus monspessulanus*)

1.2.1 Faune

La vallée de la Vézère et ses coteaux accueillent un cortège d'espèces de chauves-souris très étoffé avec pas moins de 20 espèces dont 9 inscrites à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore.

Aucun autre mammifère inscrit à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore n'est connu sur les coteaux de la Vézère. Seule la Genette commune (*Genetta genetta*), espèce protégée et inscrite à l'annexe V de la directive Habitats Faune Flore, nécessite une prise en compte dans le périmètre du site.

Concernant les lépidoptères (papillons), un cortège très intéressant en termes de patrimonialité fréquente les coteaux calcaires du site. 2 espèces d'intérêt communautaire fréquentent le site : le Damier de la Succise (annexe II de la DHFF) et l'Azuré du Serpolet (annexe IV de la DHFF).

En termes de reptiles, le Lézard ocellé a été identifié sur le site. Il s'agit d'une espèce à très fort enjeu de conservation protégée au niveau national.

2. LES OBJECTIFS

Priorité	Objectifs de Conservation		Objectifs de gestion	
1	tous les OC	tous les OC	OG transversaux Info	Informar, sensibiliser, assurer une veille territoriale
			OG transversaux Connaissances	Poursuivre l'acquisition des connaissances sur les chiroptères et le Damier de la Succise en vue d'améliorer la gestion globale du site
	OC1	OC1 - Préserver la mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles (6210, 6110, 6220, 5130) -->Opérations visant à améliorer la gestion des complexes de pelouses des coteaux	OG pâturage	Mettre en place un pâturage adapté extensif, occasionnel ou fréquent
			OG fréquentation touristique	Gérer la fréquentation touristique ou de loisirs (balisage,...) sur les secteurs de pelouses
			OG Ouverture mécanique	Ouvrir de façon mécanique les milieux (bûcheronnage et/ou débroussaillage selon les secteurs,...)
			OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses entre eux
	OC2	OC2 - Maintenir voir restaurer la fonctionnalité des milieux pour les chiroptères et l'avifaune rupicole (chiroptères et rapaces rupicoles = sur les blocs et parois rocheux)	OG Réduction Intervention	Préserver les milieux par une réduction des interventions (limitation de la fertilisation des parcelles; pas de mise en culture, boisement ou urbanisation,...).
			OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses/prairies entre eux
			OG Cavités Chiro	Préserver les cavités rupestres pour les chiroptères
			OG Fauche	Préserver les milieux par une fauche adaptée (adaptation du calendrier)
2	OC3	OC3 - Conserver les habitats forestiers d'intérêt communautaire (9340, 9150, 9180, 91E0)	OG Forêt	Gestion forestière/sylvicole adaptée (à préciser)
			OG Cours d'eau	91E0 : Gestion des cours d'eau (Maintenir l'alimentation en eau douce, éviter le drainage, incitation à la non utilisation de produits phytosanitaires)
	OC4	OC4 - Conserver les habitats aquatiques et rupicoles (rocheux) ponctuels (7220, 8210, 8310)	OG Cours d'eau	Gestion des cours d'eau (Maintenir l'alimentation en eau douce, éviter le drainage, inciter à la non utilisation de produits phytosanitaires)
			OG Cavités Chiro	Préserver les cavités rupestres pour les chiroptères
3	OC5	OC5 - Favoriser la gestion extensive et la préservation des prairies de fauche (6510)	OG Réduction Intervention	Préserver les milieux par la réduction des interventions (limitation de la fertilisation des parcelles; pas de mise en culture, boisement ou urbanisation,...).
			OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses/prairies entre eux
			OG Fauche	Préserver les milieux par une fauche adaptée (adaptation du calendrier)
	OC6	OC6 - Améliorer la conservation du Damier de la Succise	OG Réduction Intervention	Préserver les milieux par la réduction des interventions (limitation de la fertilisation des parcelles; pas de mise en culture, boisement ou urbanisation,...).
			OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses entre eux
			OG Damier Succise	Préserver les milieux favorables au Damier de la Succise par une fauche adaptée

ANIMATION REALISEE SUR LE SITE

1. PHASE D'APPROPRIATION DU DOCOB

Sans objet

2. INFORMATION ET COMMUNICATION SUR LES MESURES DE GESTION

2.1. Sites internet

2.1.1. Sites internet de la CCVH et de la CCTHPN

Sur les sites internet des deux communautés de communes concernées, une page web dédiée présente le site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée Vézère.

Elles sont consultables à partir des liens suivants :

- <https://www.cc-valleedelhomme.fr/environnement/site-natura-2000/>
- <https://cc-terrassonnais-thenon-hautefort.fr/fr/rb/544312/les-coteaux-calcaires-de-la-vallee-vezere>

2.1.2. Site internet dédié

Le site internet dédié a été finalisé. Il a été présenté et validé lors du COPIL du 10/11/2021. L'architecture du site est construite de manière à pouvoir consulter les rubriques suivantes :

- Accueil : page d'accueil, actualités
- Natura 2000 : généralité sur le réseau N2000
- Le site : localisation du périmètre du site, cartographie dynamique
- Gestion du site : présentation des outils de gestion disponibles : MAEc, les Contrats N2000, la charte N2000
- Incidence : la démarche d'évaluation des incidences au titre de N2000
- Téléchargements : consultation et téléchargements des ressources bibliographiques (DOCOB, compte-rendu des COPIL,...)
- Contactez-nous : formulaire de contact

Le site internet est consultable à l'adresse suivante : www.coteaux-calcaires-vallee-vezere.fr

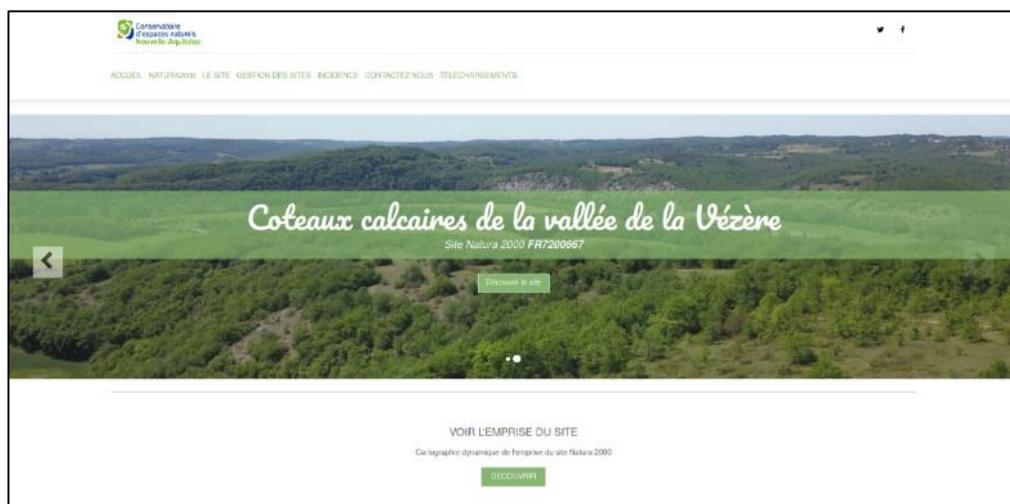


Figure 2 : Vue page d'accueil site internet

2.2. Tenue de stand

Dans le cadre de la deuxième édition de la Fête du Grand Site de France Vallée Vézère, le 03 octobre 2021, l'animateur du site a tenu un stand sur le site départemental du Château de Campagne. Les visiteurs présents ont pu échanger avec lui sur la démarche Natura 2000.

2.3. Ciné débat

Le 02 octobre 2021 dans le cadre de la deuxième édition de la Fête du Grand Site de France Vallée Vézère un Ciné-débat organisé sur la commune de Sergeac à la faveur du Plan Régional d'action Odonates, une présentation du site Natura 2000 et des enjeux a été faite au public venu assister à cette animation.

2.4. Visite de la délégation Grand Chambord

Lors de la visite d'une délégation du Grand Chambord, accueillie sur le territoire par le Grand Site de France Vallée de la Vézère, les animateurs du site ont été sollicités pour participer le 29 novembre 2021 à une halte-discussion au niveau du point de vue de l'Escaleyrou.

Les discussions ont permis d'échanger sur le lien entre paysage et biodiversité, les enjeux liés coteaux calcaires, les actions menées pour permettre de redéploiement du pastoralisme.



Figure 3 : Intervention au niveau du point de vue de l'Escaleyrou à Aubas (source : Pôle d'Interprétation e la Préhistoire)

3. PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

Dans le cadre de la programmation FEADER 2014-2020, chaque année la région Nouvelle Aquitaine lance un appel à projet pour des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques proposant des mesures agro-environnementales à mettre en œuvre sur des territoires à enjeu. Le PAEC, porté par un opérateur local, doit reposer sur un diagnostic permettant de faire émerger les enjeux environnementaux et agricoles du territoire. Il définit la liste des MAEC mobilisables (cahiers des charges proposés sur le territoire), il liste les actions complémentaires à mettre en œuvre (animation, investissements, diagnostics...), il précise des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que des modalités de poursuite des actions au-delà de la période du projet.

La nouvelle programmation du FEADER ne sera effective qu'en 2023, en période de transition (2021 et 2022) la programmation 2014-2020 est prolongée avec des restrictions : mêmes périmètres, mêmes mesures, nouvelles contractualisations réduites à 1 an au lieu de 5...

3.1. Mise à jour du projet agro-environnemental (PAE)

Le site Natura 2000 des Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère est inclus dans le PAEC Zone Pastorale de Dordogne - AQ_ZPAS - dont l'opérateur est la Chambre d'agriculture 24 en partenariat avec le CEN Nouvelle Aquitaine. Les enjeux principaux découlent de la déprise agricole et de la baisse des effectifs pâturant ; ils sont les suivants :

- La fermeture des milieux qui banalise les paysages et renforce les risques d'incendie
- La perte de biodiversité, notamment sur les pelouses et landes calcicoles et les petites vallées humides.

Les mesures proposées visent en particulier à consolider les élevages herbagers extensifs, à déployer le pâturage sur des secteurs en voie de fermeture et à retarder la date de fauche sur les « prairies de fauche » recensées comme habitats d'intérêt communautaires. La cartographie du territoire est présentée en page suivante.

Tableau II : Liste des MAEC proposées dans le PAEC AQ_ZPAS 2020

Mesures prévues en 2020			
Code (RR_TTTT_MAEC)	Intitulé complet de la mesure	Opérations mobilisées (ex : HERBE03 + COUVER06...)	Montant (€/ha)
AQ_ZPAS_SHP1	Opération individuelle systèmes herbagers et pastoraux - maintien	MAEC SHP Ind.	58.29
AQ_ZPAS_HE01	Milieux ouverts - maintien de l'ouverture par gestion pastorale	HERBE_09	75.44
AQ_ZPAS_HE07	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation	HERBE_06 (20 j.) + HERBE_03	165.32

La mesure de retard de fauche est réservée aux prairies localisées dans la vallée de la Seignolle en commune de Valojoulx et aux habitats de type « prairies maigres de fauche » (code Natura 6510) situés sur les communes de St Léon / Vézère, Tursac, Peyzac le Moustier et Limeuil.

Chaque année le PAEC est réajusté pour répondre aux objectifs définis par la région Nouvelle Aquitaine tout en s'adaptant aux enjeux du territoire. Il intègre un bilan de l'année précédente et des prévisions de nouvelles contractualisations.

Pour la campagne 2021, le PAEC AQ_ZPAS_2021 déposé en décembre 2020 a été validé par la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) Nouvelle-Aquitaine le 28 janvier 2021, permettant d'engager des nouvelles parcelles ou de reconduire des contrats arrivés à terme, ceci pour une durée de 1 an.

Un nouvel appel à projets PAEC a été lancé par la Région Nouvelle Aquitaine en novembre 2021 pour la campagne 2022. Le PAEC AQ_ZPAS a été réajusté pour répondre aux objectifs définis par la région, tout en s'adaptant aux enjeux du territoire. Il intègre les prévisions de reconduction des contrats dont le terme est échu et de nouvelles contractualisations. Il a été validé par la CRAEC le 18 janvier 2022.

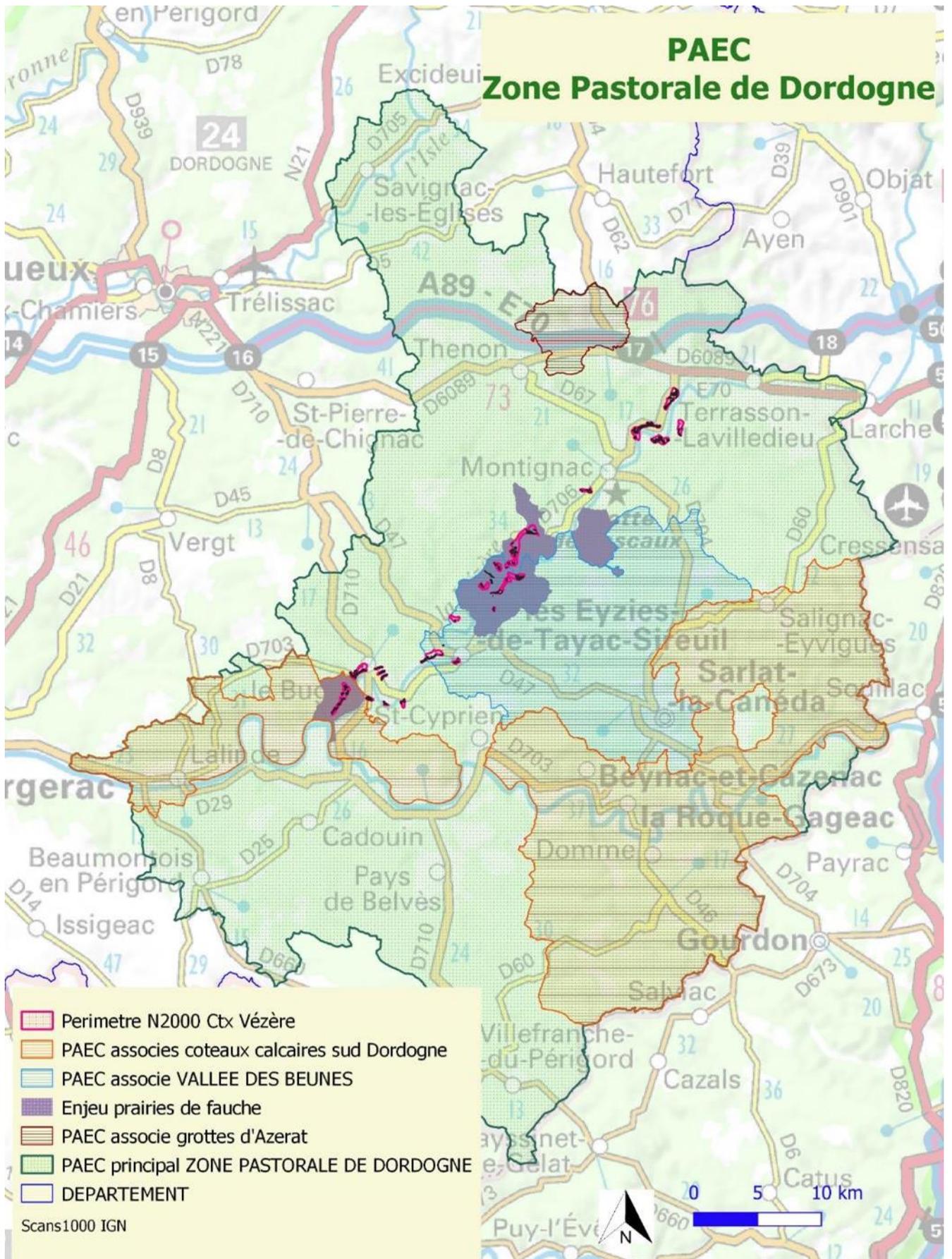


Figure 4 : Cartographie du PAEC Zone Pastorale de Dordogne

3.2. Information et communication sur les mesures de gestion agricoles

Une note d'information a été communiquée via le bulletin d'information du CrDA du Périgord Noir, le site internet de la Chambre d'agriculture et l'hebdomadaire Réussir Le Périgord, pour présenter les objectifs du PAEC et inciter les personnes intéressées à solliciter la structure animatrice. La note d'information a également été transmise aux confecteurs de dossiers PAC.

Une réunion d'information a été organisée le 31 mars 2021 sur la commune des Eyzies-de-Tayac, avec un courrier d'invitation envoyé aux agriculteurs ayant leur siège d'exploitation dans le site Natura 2000 des coteaux calcaires de la Vézère.

3.3. Diagnostic des parcelles & Plans de gestion pastoraux

3.3.1. Diagnostic parcellaire

3 diagnostics d'exploitation et parcellaires ont été réalisés en avril 2021 sur les communes du site Natura 2000, à savoir :

- Le Bugue,
- Les Eyzies de Tayac
- Condat / Vézère.

Le diagnostic comprend plusieurs étapes :

- Rendez-vous sur l'exploitation, descriptif des systèmes d'élevage et des assolements, visite des parcelles, diagnostic floristique des prairies, état des lieux des parcours boisés...
- Rédaction du diagnostic : synthèse des éléments et cartographie des parcelles à engager.

3.3.2. Plans de gestion pastoraux

Deux plans de gestion pastoraux ont été réalisés en complément des diagnostics, pour les parcelles engagées en gestion pastorale, en réponse au cahier des charges de la mesure.

Ils comprennent un état des lieux des parcelles engagées, un descriptif des pratiques actuelles de gestion par l'éleveur et des préconisations pour l'amélioration de la gestion pastorale.

3.4. Proposition de contrat & Aide au montage de dossier

Les diagnostics ont donné lieu à 3 engagements, concomitamment à la demande d'aide PAC, avant le 15 mai. La structure animatrice a accompagné les confecteurs des dossiers PAC pour que l'engagement en MAEC soit conforme au diagnostic réalisé.

3.5. Bilan des surfaces engagées en 2021

Tableau III : Bilan des surfaces engagées en 2021 dans le cadre des MAEC

Commune	Territoire	SHP1 58,29	HE01 75,44	Montant
LES EYZIES DE TAYAC	AQ_ZPAS		10,80	814,75 €
CONDAT / VEZERE	AQ_ZPAS		17,25	1 301,34 €
LE BUGUE	AQ_ZPAS	99,22		5 783,53 €
	Total surface	99,22	28,05	7 084,87 €

127 ha ont été engagés sur les 3 exploitations, avec deux mesures :

- La mesure systèmes herbagers sur une exploitation d'élevage bovins extensive
- La gestion pastorale sur des îlots composés d'une mosaïque de parcours plus ou moins boisées, avec présence de landes et de pelouses sèches.

3.6. Contribution à la préparation de la future programmation 2023-2027

Un groupe de travail régional a été constitué par la région Nouvelle Aquitaine et la DRAAF, auquel l'opératrice du PAEC de la zone pastorale a été sollicitée pour participer au titre des Chambres d'agriculture. L'objectif était d'établir un bilan de la programmation 2013-2020, de définir des objectifs pour la future programmation et

d'établir des propositions de mesures adaptées aux enjeux des territoires. Cette contribution s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Réponse à un questionnaire en ligne
- Animation de réunions avec d'autres opérateurs du département : co-construction d'un bilan de la précédente programmation, sélection des mesures adaptées aux enjeux locaux et co-construction de nouvelles mesures
- Partage des résultats avec les opérateurs à l'échelon régional, amendement du projet
- Participation à 3 réunions régionales.

Les contributions ont été rassemblées dans un document régional et transmises à l'échelon national en avril 2021 pour l'élaboration du plan stratégique national qui sera adopté en 2022 par l'Union Européenne et entrera en application en 2023.

4. PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS « FORESTIERS » ET « NI AGRICOLES NI FORESTIERS »

4.1. Identification des propriétaires et ayants droits

En 2019, une base de données a été formalisée (parcellaire, références cadastrales, noms et adresses des propriétaires) pour l'ensemble des parcelles incluses en totalité ou en partie dans les périmètres de site Natura 2000. Cette phase est donc sans objet.

4.2. Prise de contact avec les propriétaires et ayants droits

4.2.1. Rappel sur les courriers envoyés début 2021

Début 2021, un courrier avait été envoyé aux propriétaires de parcelles incluses pour tout ou partie dans le site Natura 2000 et prioritaires vis à vis des enjeux du site afin de les informer du dispositif et des possibilités s'offrant à eux.

Environ 120 courriers avaient été envoyés ciblant 170 parcelles sur le site N2000. Les plaquettes présentant le site Natura 2000 et les outils de gestion disponibles ont été jointes à chacun des courriers envoyés.

4.2.2. Bilan des prises de contact avec les propriétaires et ayants-droits

Le tableau ci-dessous résume les bilans des prises de contact. Sur cette année d'animation il y a eu :

- 5 retours spontanés (téléphonique ou courrier) de propriétaires privés suite aux courriers envoyés ;
- 1 rencontre provoquée avec propriétaire public (commune de Saint-Léon-sur-Vézère).

Tableau IV : Bilan des prises de contact

Commune	Type propriétaire	Résultats des échanges	Perspectives
Le Bugue	propriétaire privé	Pas intéressé par N2000	-
Le Bugue	propriétaire privé	Intéressé par N2000 Ne souhaite pas porter de Contrat	-
Les Eyzies	propriétaire privé	Intéressé par N2000 Rencontre sur site réalisée Possibilité de portage d'un Contrat	Etudier la faisabilité d'un Contrat Montage et proposition de Contrat
Tursac	propriétaire privé	Intéressé par N2000 Ne souhaite pas porter de Contrat	-
Saint-Léon-Sur-Vézère	propriétaire privé	Intéressé par la démarche N2000	Propriétaire à relancer en 2022
Saint-Léon-Sur-Vézère	propriétaire public (commune)	Rencontre M. Le Maire Possibilité de portage d'un Contrat	Etudier la faisabilité d'un Contrat Montage et proposition de Contrat

1 propriétaire privé et 1 propriétaire public sont intéressés pour étudier la faisabilité d'un contrat N2000. Ils ont tous deux été rencontrés par l'animateur du site. Le travail de montage et de proposition de contrat sera à réaliser en 2022.

4.3. Contrat Natura 2000- AFPL le Randal

4.3.1. Diagnostic des parcelles, Proposition de contrat & Aide au montage de dossier

Suite au travail mené en 2019 et 2020, un contrat Natura 2000 est porté par l'AFPL du Randal sur les sites de la Roche chapelane (Condat-sur-Vézère), l'Escaleyrou (Aubas) et le Cheylard (Les Farges) ; au niveau de pelouses calcaires considérées comme prioritaires pour la mise en œuvre de contrat Natura 2000 ni-agricole ni-forestier.

Ce contrat prévoit une action annuelle de gestion pastorale d'entretien des milieux et une action de financement d'équipements pastoraux (filets mobiles, tonne à eau, poste photovoltaïque, bac d'abreuvement, clôture fixe).

Tableau V : Liste des parcelles concernées par le contrat N2000

SITE	COMMUNE	SECTION	NUMERO	PARCELLE	SURFACE (ha)
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	142	OC_142	0,95
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	144	OC_144	0,83
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	1054	OC_1054	2,18
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	1055	OC_1055	0,41
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	1056	OC_1056	0,45
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	1057	OC_1057	5,62
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	1239	OC_1239	9,03
L'escaleyrou	Aubas	OB	553	OB_553	20,09
L'escaleyrou	Aubas	AC	6	AC_6	8,12
L'escaleyrou	Aubas	AC	7	AC_7	26,68
Le cheylard	Les Farges	OB	367	OB_367	1,23
Le cheylard	Les Farges	OB	388	OB_388	1,05
Le cheylard	Les Farges OB</td <td>390</td> <td>OB_390</td> <td>2,32</td>	390	OB_390	2,32	
Le cheylard	Les Farges	OB	426	OB_426	0,90

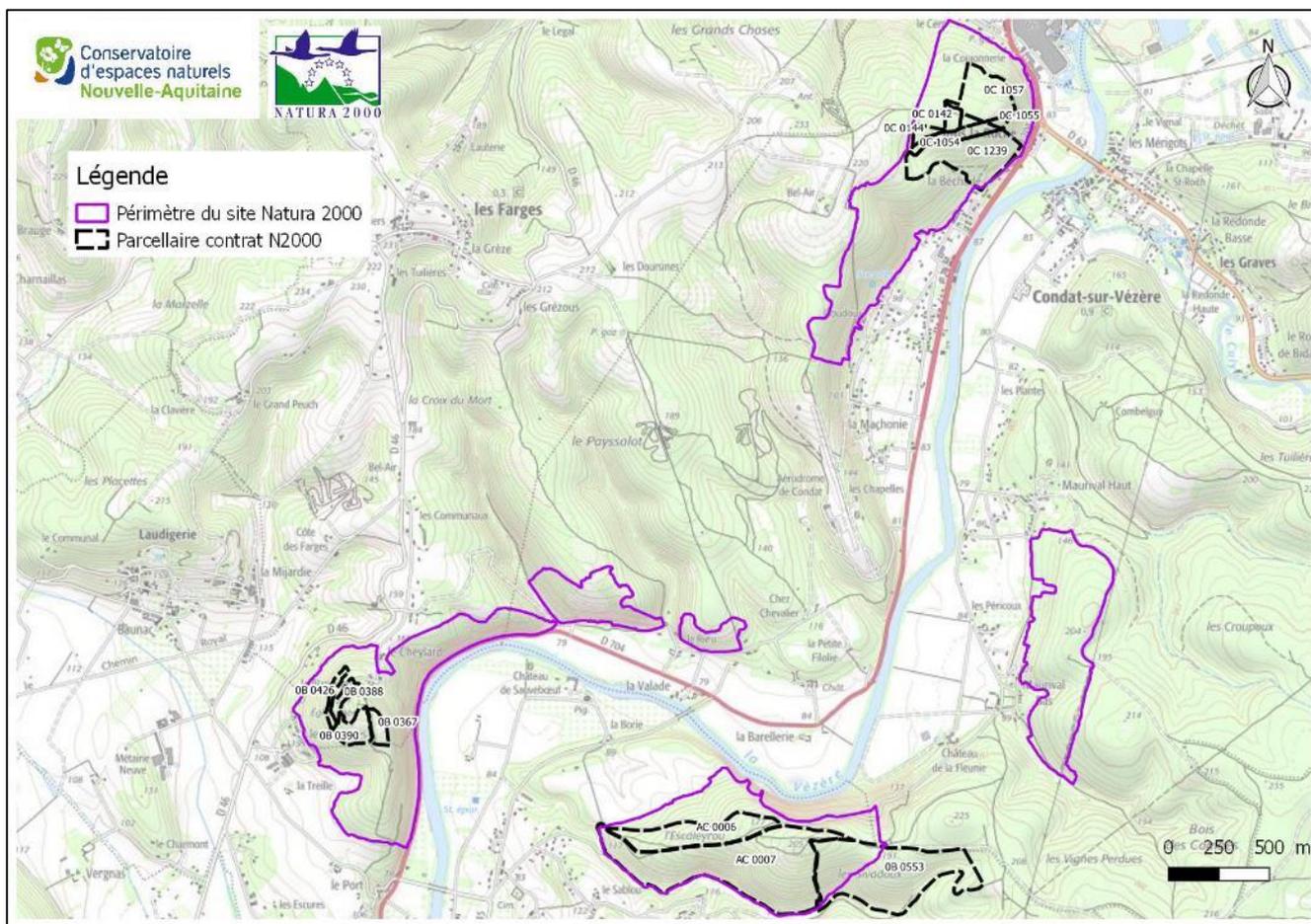


Figure 5: Secteurs concernés par le contrat Natura 2000 porté par l'AFPL du Randal

Conformément aux directives des services de l'état données en 2019, le **contrat avait été déposé pour 3 ans (contre 5 généralement) avec des interventions de pâturage prévues en 2020, 2021 ; 2022.**

Fin 2020, de nouvelles échéances laissent la possibilité de repousser les dernières demandes de subvention jusqu'à janvier 2025. L'animateur du site a donc réalisé entre **fin février et fin mai 2021 les démarches nécessaires pour une demande d'avenant de 2 années supplémentaires pour le financement de l'entretien par pâturage.**

Cette demande a été retenue et instruite par les services de l'Etat. **Cela permet de financer et pérenniser les interventions de pâturage dans le cadre du contrat en 2023 et 2024. Ainsi, ce premier contrat N2000 porté par l'AFPL du Randal sera d'une durée de 5 ans (2020-2024).**

4.3.2. Suivi de l'instruction des dossiers

Les missions ont été conduites conformément au cahier des charges : transmissions des pièces/éléments et échanges réguliers avec les services de l'état pendant la phase d'instruction du dossier.

4.3.3. Aide à la mise en œuvre technique des actions et Suivi technique, administratif et financier

L'année 2021 constitue la deuxième année de mise en œuvre de ce contrat N2000.

Une deuxième année de pâturage a été effectuée.



Figure 6 : Mise en œuvre du pâturage sur le site de l'Escaleyrou (1)

Les travaux pour la création de layons en vue de la mise en place d'un parc en clôture fixe ont été réalisés.



Figure 7 : Travaux de création de layons

Les achats d'équipements pastoraux débutés en 2020 (filets mobiles) ont été finalisés en 2021 (postes photovoltaïques, bacs d'abreuvement, citernes à eau sur remorque, matériel pour clôture fixe).



Figure 8 : Citerne à eau sur remorque

Des échanges préalables à la mise en œuvre du pâturage ont eu lieu avec l'AFPL du Randal et les éleveurs ovins intervenants sous forme de prestation sur les sites. Les modalités de gestion par pâturage ont été discutées (périodes, parcs, localisation, chargement...). Des échanges réguliers avec les éleveurs et l'AFPL sont maintenus tout au long de l'opération.

Les animateurs apportent également un appui technique et administratif dans le choix des prestataires, sur le suivi des facturations et le suivi budgétaires. Ils complètent également les CERFA de demande de paiement.

Les missions ont été conduites conformément au cahier des charges.

5. ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE

Les animateurs du site ont participé à plusieurs réunions du bureau de l'AFPL. A ces occasions, ils ont pu faire état des enjeux en termes de patrimoines naturels sur le site et sur les pelouses calcaires d'une manière générale, veiller à leur bonne prise en compte dans les plans de pâturage, sensibiliser les éleveurs aux bonnes pratiques liées à la conduite de leur troupeau sur ce type de milieu.

6. ASSISTANCE A L'APPLICATION DU REGIME D'EVALUATION D'INCIDENCE

Les animateurs du site ont été sollicités à 5 reprises sur les items relevant de demande de permis de construire :

- 6 propriétaires privés

Au titre de l'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences, ils ont fournis les éléments nécessaires aux porteurs de projets dans la complétion du formulaire simplifié d'évaluation des incidences.

7. SYNTHÈSE, BILAN ET MISE A JOUR DU DOCOB

Le présent document constitue le bilan de l'animation du site Natura 2000 pour l'année 2021. Il s'attache à faire la synthèse du travail d'animation réalisé en 2021.

8. ORGANISATION DES REUNIONS DE COMITE DE PILOTAGE

Compte tenu du contexte sanitaire, le Comité de Pilotage (COPIL) n'avait pu se réunir l'année passée. Cette année, une réunion de COPIL a été organisée le 10 novembre 2021. Une présentation du bilan de l'animation menée en 2020 et en 2021 a été faite.

L'ordre du jour était le suivant

- Rappels (Le réseau Natura 2000, Historique, Périmètres, Enjeux,...)
- Bilan de l'animation 2020 et 2021 (en cours)
- Programmes/Projets en lien avec N2000
- Poursuite de l'animation 2022 et perspectives

La date de COPIL étant proche de la fin de troisième tranche d'animation, il a été décidé de ne pas réunir le COPIL une dernière fois en janvier 2022.

Les courriers d'invitation au COPIL, les comptes rendus de COPIL et la présentation projetée sont présentés en annexe 1.

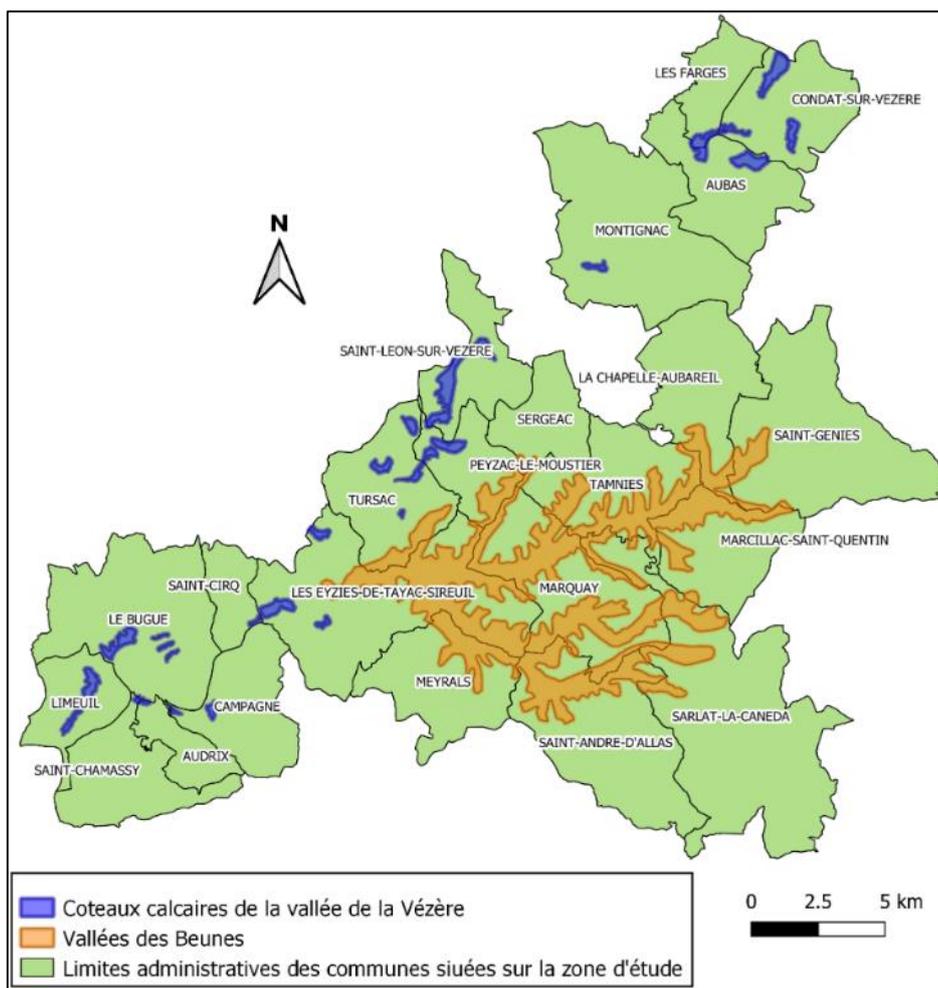
9. PROGRAMME/PROJETS EN LIEN AVEC NATURA 2000

9.1. Améliorations des connaissances sur les chiroptères au sein du périmètre Natura 2000

Le CEN Nouvelle Aquitaine a répondu à l'appel à projet de la DREAL NA pour l'amélioration des connaissances sur les sites Natura 2000 en proposant un programme d'améliorations des connaissances sur la chiroptérofaune de plusieurs sites Natura 2000.

Une réponse conjointe avec le Comité Départemental de Spéléologie a été rédigée. Plusieurs actions ont été programmées, dès 2020, sur plusieurs sites Natura 2000, dont le site Natura 2000 « Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère » :

- inventaires des gîtes bâtis (châteaux, propriétés communales, moulins, églises, mairies,...) : opération coordonnée par le CEN NA
- prospections des ouvrages d'arts : opération coordonnée par le CEN NA



En 2021, la recherche sur gîtes bâtis et ouvrage d'art a été déployée sur le périmètre du site Natura 2000. Un bilan détaillé de ces opérations sera rédigé. Seuls sont présentés ci-après les principaux résultats.

Les prospections ont été réalisées sur :

- 133 sites épigés (=bâtis) ;
- 12 ponts ;
- plus quelques autres sites.

La cartographie et le tableau ci-dessous présente respectivement la localisation et le type de gîtes prospectés.

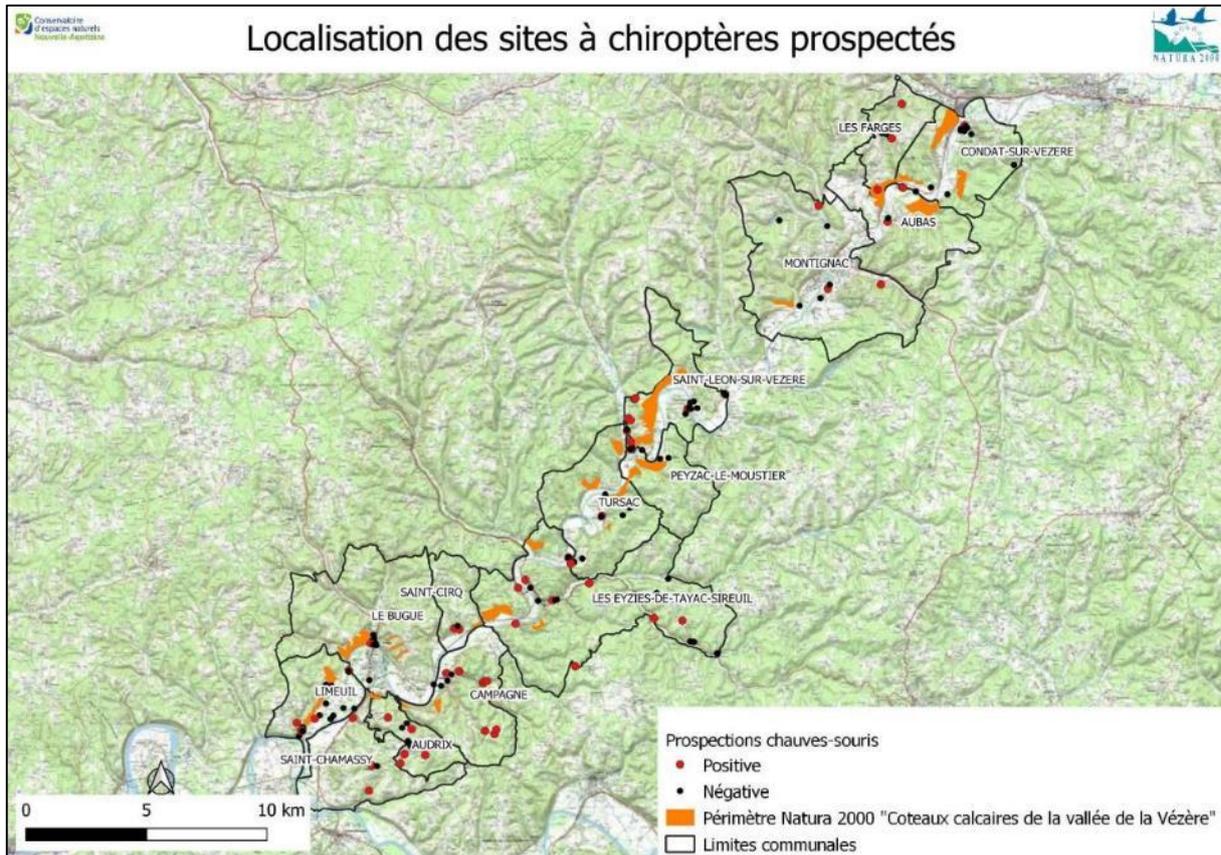


Figure 10 : Localisation des sites prospectés

Typologie de sites	Nombre
bâti-autre ou non connu	3
bâti-bardages, lambris en façade	3
bâti-cave	10
bâti-combles, grenier	21
bâti-grange, remise	42
bâti-intérieur	29
bâti-linteau	1
bâti-toiture	4
bâti-volets	2
église, chapelle	18
pont	12
souterrain artificiel autre	3
arbre-tronc creux (vieillessement)	1
grotte, gouffre (cavité naturelle)	12
mine, carrière, champignonnière	12
Total	173

Figure 11 : Détail du type de sites prospectés

Les résultats des prospections font état de

- 1832 chauves-souris recensées (dont 1210 dans un même site) ;
- 6 espèces différentes recensées sur les 24 connues à ce jour en Dordogne

Espèce	Effectif
<i>Chiroptera sp.</i>	1257
<i>Myotis emarginatus</i>	2
<i>Myotis nattereri</i>	1
<i>Pipistrellus sp.</i>	148
<i>Plecotus auritus / Plecotus austriacus</i>	3
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	103
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	318

Figure 12 : Effectifs et espèces recensées

9.1. Atlas de Biodiversité Inter-Communale de la CCVH

La CCVH en partenariat avec le PIP a été lauréate de l'appel à projet sur l'ensemble de l'intercommunalité pour la réalisation d'un Atlas de Biodiversité Communale.

Les grandes lignes du projet (issues du COPIL n°1 du 22/10/2021) sont les suivantes :

- synthèse des connaissances naturalistes sur le territoire ;
- inventaires complémentaires sur 8 groupes d'espèces ;
- cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle du territoire ;
- sensibilisation des acteurs à la biodiversité ;
- outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités ;
- Permet de faciliter l'intégration des enjeux de biodiversité dans les démarches d'aménagement et de gestion.

L'amélioration des connaissances sur la plupart des groupes d'espèces concernées par l'étude (cf. figure ci-dessous) permettront de mieux connaître les enjeux en termes de patrimoine naturel sur le site Natura 2000.



Flore vasculaires (plantes à fleurs, fougères & conifères)



Oiseaux (nicheurs, hivernants, migrateurs)



Reptiles (Serpents, Lézards, Tortues)



Amphibiens (Grenouilles, Crapauds, Tritons...)



Rhopalocères (Papillons de jour)



Orthoptères (Criquets, Sauterelles, Grillons, Cigales)



Odonates (Libellules & Demoiselles)



Chiroptères (Chauves-souris)

Figure 13 : Groupes d'espèces concernées par l'ABC de la CCVH

ANNEXES

Annexe 1 :

Réunion de COPIL n°3 : courrier d'invitation, compte rendu de COPIL, présentation projetée

Annexe 1 :

Réunion de COPIL n°3 :

- courrier d'invitation
- compte rendu de COPIL
- présentations projetées



A l'attention des

Membres du COPIL

Site Natura 2000

Coteaux calcaires de Vallée de la Vézère

Objet : Invitation COPIL de bilan 2020-2021

Dossier suivi par : Anne PEYRE a.peyre@cc-vh.fr

Ligne directe : 05.53.51.70.77

Mesdames, Messieurs,

La communauté de communes Vallée de l'Homme en partenariat avec la Communauté de Communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, a été désignée structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère.

Pour mettre en œuvre ces actions, le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine) et la Chambre d'Agriculture de la Dordogne (CRDA Périgord Noir) ont été retenus comme animateurs du site pour une durée de 3 ans.

Je vous invite à participer au Comité de Pilotage de l'opération :

**Mercredi 10 novembre à 14h00 au siège de la communauté de communes Vallée de l'Homme
28 avenue de la Forge aux Eyzies (parking du PIP)**

Ordre du jour : Bilan de l'animation du site natura 2000 coteaux calcaires de la vallée de la Vézère pour la période février 2020 à octobre 2021.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.

Fait aux Eyzies, le 28/10/2021

Stéphane Roudier, Président du COPIL

P.J : Liste des destinataires

Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme
28 avenue de la Forge • 24620 Les Eyzies • Tél : 05.53.51.70.70 • www.cc-valleedelhomme.fr • contact@cc-vh.fr

Aubas | Audrix | Campagne | Coly Saint-Amand | Faniac | Fleurac | Jourmiac | La Chapelle Aubareil | Le Bugue | Les Eyzies | Les Farges | Limeuil | Mauzens-Miremont
Montignac | Peyzac-Le Moustier | Plazac | Rouffignac Saint-Cemin de Reilhac | Saint-Avit de Vialard | Saint-Chamassy | Saint-Félix de Reillac et Mortemart
Saint-Léon sur Vézère | Savignac de Miremont | Sergeac | Thonac | Tursac | Valojoux



Relevé de décisions

Copil Site Natura 2000 Côteaux calcaires de la Vallée de la Vézère du 10/11/2021

Stéphane Roudier, Président du COPIL Site Natura 2000 Côteaux calcaires de la Vallée de la Vézère, ouvre la réunion en rappelant que les deux communautés de communes ont souhaité porter l'animation de ce site en partenariat et par le biais d'un marché public se sont attachés les services du Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine et de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne. Il rappelle qu'un COPIL de lancement s'est déroulé le 09 avril 2019, un second le 23 janvier 2020, que le COPIL n'a pu se réunir au début de l'année 2021 du fait de la situation sanitaire. L'objet de la rencontre de ce jour est de faire le bilan de la seconde et troisième année d'animation.

Matthieu Duffau, du CEN Nouvelle Aquitaine, prend alors la parole et en introduction rappelle l'historique des sites Natura 2000, les enjeux du site Natura 2000 Côteaux calcaires de la Vallée de la Vézère en termes d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire et de périmètre.

La suite de la présentation dresse le bilan de l'animation : après l'appropriation du DOCOB (Document d'Objectifs), les efforts se sont concentrés sur les partenariats avec le Grand Site Vallée de la Vézère, la prise en compte des enjeux environnementaux liés à Natura 2000 dans l'élaboration du PLUI, les premières rencontres avec les élus et sur la communication et notamment l'élaboration de supports. Ensuite ces supports ont été diffusés largement et les contacts avec les propriétaires fonciers ont pu être engagés.

1 - Communication

Deux plaquettes ont été réalisées par les animateurs :

- La première vise à expliquer ce qu'est un Site Natura 2000 et quelles sont les caractéristiques et les enjeux du site des Côteaux calcaires de la Vézère, notamment la nécessité de réouvrir les milieux pelousaires puis les entretenir par le biais, par exemple, du pastoralisme.
- La seconde plaquette présente les outils de gestion à destination des agriculteurs (Mesures agro-environnementales) et à destination des propriétaires publics ou privés et des ayants droits (les contrats Natura 2000).

Les deux plaquettes validées en 2020, conçues par les animateurs, ont été imprimées en 500 exemplaires chacune par la communauté de communes Vallée de l'Homme. Elles ont été diffusées dans les communes, ont été adressées à 120 propriétaires de parcelles situées sur le site au cours de la réunion. Les coordonnées des destinataires ont été vérifiées par les communes et le courrier d'accompagnement a été cosigné par les Présidents de la Communauté de communes et les maires des communes concernées.

Ces supports de communication ont également été distribués lors de diverses animations et lors des fêtes annuelles du Grand Site de France Vallée de la Vézère.

Une version adaptée au numérique pour la communication sur les sites internet et sur les réseaux sociaux a été réalisée par les animateurs et diffusée sur les supports numériques des communes et communautés de communes : site internet <https://www.cc-valleedelhomme.fr/environnement-climat/site-natura-2000/> et <https://cc-terrassonnais-thenon-hautefort.fr/fr/rb/544312/les-coteaux-calcaires-de-la-vallee-vezere>.

Ce support a également paru sur le Journal « Empreinte n°6 » de la CCVH, avec un article dédié. Ce journal, édité à 8000 exemplaires est distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la communauté de communes.

Un site internet dédié

Les animateurs du site ont créé un site internet pour le site Natura 2000 des coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère : <https://www.coteaux-calcaires-vallee-vezere.fr/>

L'architecture du site est construite de manière à pouvoir consulter les rubriques suivantes :

- Accueil : page d'accueil, actualités
- Natura 2000 : généralité sur le réseau N2000
- Le site : localisation du périmètre du site, cartographie dynamique
- Gestion du site : présentation des outils de gestion disponibles : MAEc, les Contrats N2000, la charte N2000
- Incidence : la démarche d'évaluation des incidences au titre de N2000
- Téléchargements : consultation et téléchargements des ressources bibliographiques (DOCOB, compte-rendu des COPIL,...)
- Contactez-nous : formulaire de contact

Le contenu et les éléments visuels du site sont présentés et validés au cours de ce copil par les participants. Il est demandé aux communautés de communes d'adresser le lien aux communes concernées par le site. Cette diffusion a été réalisée le 26/11/2021.

2- Missions de conseil

Hugo Maillos rappelle le contexte et la méthode des incidences d'un projet au titre de natura 2000.

Sur la CCVH, le PLUi approuvé ayant été évalué au titre du site Natura 2000, seuls les secteurs en site classé doivent suivre cette procédure.

Les services urbanisme des communautés de communes renvoient les porteurs de projet vers les animateurs du site. Le CEN a pu ainsi accompagner 7 maîtres d'ouvrage privés sur la période 2020/2021 pour réaliser l'évaluation des incidences de leur projet sur le site Natura 2000.

3 – Mise en œuvre des outils contractuels de gestion

Pour atteindre les objectifs fixés dans le DOCOB, plusieurs outils de gestion sont proposés par le dispositif Natura 2000. Les animateurs du site présentent ces outils de gestion, tout en rappelant que la mise en œuvre de ces outils contractuels se fait sur la base du volontariat.

Dans le cadre de la programmation FEADER 2014-2020, chaque année la région Nouvelle Aquitaine lance un appel à projet pour des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques proposant des mesures agro-environnementales à mettre en œuvre sur des territoires à enjeu. Le PAEC, porté par un opérateur local, doit reposer sur un diagnostic permettant de faire émerger les enjeux

environnementaux et agricoles du territoire. Il définit la liste des MAEC mobilisables (cahiers des charges proposés sur le territoire), il liste les actions complémentaires à mettre en œuvre (animation, investissements, diagnostics...), il précise des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que des modalités de poursuite des actions au-delà de la période du projet.

La nouvelle programmation du FEADER ne sera effective qu'en 2023, en période de transition (2021 et 2022) la programmation 2014-2020 est prolongée avec des restrictions : mêmes périmètres, mêmes mesures, nouvelles contractualisations réduites à 1 an au lieu de 5...

Chaque année le PAEC est réajusté pour répondre aux objectifs définis par la région Nouvelle Aquitaine tout en s'adaptant aux enjeux du territoire. Il intègre un bilan de l'année précédente et des prévisions de nouvelles contractualisations.

Pour la campagne 2021, le PAEC AQ_ZPAS_2021 déposé en décembre 2020 a été validé par la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) Nouvelle-Aquitaine le 28 janvier 2021, permettant d'engager des nouvelles parcelles ou de reconduire des contrats arrivés à terme, ceci pour une durée de 1 an.

Un nouvel appel à projets PAEC a été lancé par la Région Nouvelle Aquitaine en novembre 2021 pour la campagne 2022. Le PAEC AQ_ZPAS a été réajusté pour répondre aux objectifs définis par la région, tout en s'adaptant aux enjeux du territoire. Il intègre les prévisions de reconduction des contrats dont le terme est échu et de nouvelles contractualisations. Il a été validé par la CRAEC le 18 janvier 2022.

Une note d'information a été communiquée via le bulletin d'information du CrDA du Périgord Noir, le site internet de la Chambre d'agriculture et l'hebdomadaire Réussir Le Périgord, pour présenter les objectifs du PAEC et inciter les personnes intéressées à solliciter la structure animatrice. La note d'information a également été transmise aux dépositaires de dossiers PAC.

Une réunion d'information a été organisée le 31 mars 2021 sur la commune des Eyzies-de-Tayac, avec un courrier d'invitation envoyé aux agriculteurs ayant leur siège d'exploitation dans le site Natura 2000 des coteaux calcaires de la Vézère.

Actions en lien avec les mesures agricoles :

- 3 diagnostics d'exploitation et parcellaires ont été réalisés en avril 2021 sur les communes du site Natura 2000.
- 2 plans de gestion pastoraux ont été réalisés en complément des diagnostics, pour les parcelles engagées en gestion pastorale, en réponse au cahier des charges de la mesure.
- les diagnostics ont donné lieu à 3 engagements, concomitamment à la demande d'aide PAC, avant le 15 mai.

Mise en œuvre des contrats « forestiers » et « ni agricoles ni forestiers »

Environ 120 courriers avaient été envoyés ciblant 170 parcelles sur le site N2000. Les plaquettes présentant le site Natura 2000 et les outils de gestion disponibles ont été jointes à chacun des courriers envoyés. Cet envoi a donné lieu à :

- 5 retours spontanés (téléphonique ou courrier) de propriétaires privés

- 1 rencontre provoquée avec un propriétaire public (commune de Saint-Léon-sur-Vézère).

1 propriétaire privé et 1 propriétaire public sont intéressés pour étudier la faisabilité d'un contrat N2000. Ils ont tous deux été rencontrés par l'animateur du site. Le travail de montage et de proposition de contrat sera à réaliser en 2022.

Contrat Natura 2000- AFPL le Randal

Suite au travail mené en 2019 et 2020, un contrat Natura 2000 est porté par l'AFPL du Randal sur les sites de la Roche chapelane (Condat-sur-Vézère), l'Escaleyrou (Aubas) et le Cheylard (Les Farges) ; au niveau de pelouses calcaires considérées comme prioritaires pour la mise en œuvre de contrat Natura 2000 ni-agricole ni-forestier.

Ce contrat prévoit une action annuelle de gestion pastorale d'entretien des milieux et une action de financement d'équipements pastoraux (filets mobiles, tonne à eau, poste photovoltaïque, bac d'abreuvement, clôture fixe).

Conformément aux directives des services de l'état données en 2019, le contrat avait été déposé pour 3 ans (contre 5 généralement) avec des interventions de pâturage prévues en 2020, 2021 ; 2022.

Fin 2020, de nouvelles échéances laissent la possibilité de repousser les dernières demandes de subvention jusqu'à janvier 2025. L'animateur du site a donc réalisé entre fin février et fin mai 2021 les démarches nécessaires pour une demande d'avenant de 2 années supplémentaires pour le financement de l'entretien par pâturage.

Cette demande a été retenue et instruite par les services de l'Etat. Cela permet de financer et pérenniser les interventions de pâturage dans le cadre du contrat en 2023 et 2024. Ainsi, ce premier contrat N2000 porté par l'AFPL du Randal sera d'une durée de 5 ans (2020-2024).

4- Projets en lien avec Natura 2000

Les animateurs présentent au cours de ce copil les projets en lien avec le site :

- Amélioration des connaissances sur les chiroptères au sein du périmètre.
- Atlas de la Biodiversité Intercommunal de la CCVH.

Stéphane Roudier précise qu'un stagiaire est accueilli par le PIP dans le cadre du Grand Site de France, sa mission est de mener une réflexion et d'étudier les incidences du pastoralisme sur la biodiversité.

Conclusion

Le marché d'animation se clôturant le 18/01/2022, il est proposé d'engager la poursuite de l'animation par l'intermédiaire d'un nouveau marché. Les deux communautés de communes engageront les démarches nécessaires.

Stéphane Roudier clôture la réunion en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et leur collaboration.

Documents annexés : liste des personnes présentes, document projeté lors de la réunion.



Site Natura 2000
Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère

COPIL n°3 – 10 novembre 2021




Ordre du jour

- Rappels
 - Le réseau Natura 2000
 - Historique, Périmètres, Enjeux,...
- Bilan de l'animation 2020 et 2021 (en cours)
- Programmes/Projets en lien avec N2000
- Poursuite de l'animation 2022 et perspectives




Natura 2000

LE RÉSEAU NATURA 2000



Natura 2000 en Europe

- 1 réseau de sites européens désignés au titre de 2 directives européennes :
 - la Directive « Habitats, Faune, Flore » (1992)
 - la Directive « Oiseaux » (1979)
- Objectif : assurer la survie à long terme des espèces et des habitats naturels particulièrement menacés au niveau européen
- Ces espèces et habitats reconnus comme étant « en danger de disparition », « vulnérables », « rares » ou « endémiques » sont dit « d'intérêt communautaire »

Natura 2000 en France

- Pas une mise « sous cloche » de la nature
- Le choix de la concertation

Comité de pilotage

Organe de concertation locale et de débat propre à chaque site N2000

Suit l'élaboration et la mise en œuvre du DOCOB

Phase opérationnelle

Objectif : Elaborer le DOCOB du site

Structure porteuse : Etat
Opérateur : BE MTD

Phase d'animation

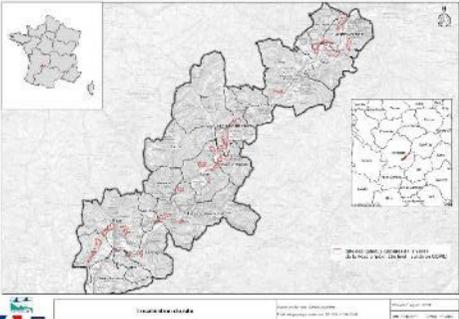
Objectif : Mettre en application le DOCOB du site

Structure porteuse : CCVH, CCTPNH
Opérateurs : CEN Nouvelle-Aquitaine et CA de la Dordogne

Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère

RAPPEL DU DOCOB

Périmètre du site Natura 2000



- Communes : 13
- Surfaces : 790,75 ha

Enjeux sur le site : 12 HIC

 Pelouse sèche	 Tonsures annuelles	 Lande à Genévriers	 Prairie de fauche	Habitats ouverts et semi-ouverts
 Dalles rocheuses à orpins	 Source pétrifiante	 Grotte non exploitée par le tourisme	 Végétation des parois rocheuses	
 Hétrales	 Forêt de pente à Tilleul à grandes feuilles	 Chênaies vertes	 Forêt alluviales à Aune et Frêne	Habitats forestiers



Enjeux sur le site

- Plusieurs EIC
 - Chauves-souris (chiroptères)
 - Damier de la Succise
 - Azuré du Serpolet
- Autres enjeux liés aux milieux / habitats naturels et aux espèces :
 - Reconquête paysagère (espaces en déprises / visibilité falaises)
 - Flore/Faune (espèces protégées ou patrimoniales)



Animation du site Natura 2000

BILAN DE L'ANIMATION 2020-2021 (EN COURS)



Les missions d'animation du site N2000

- Information et communication sur les mesures de gestion
- Phase de mise en œuvre des MAEC
- Phase de mise en œuvre des Contrats N2000
- Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence
- Préparation et animation des comités de pilotage
- Rédaction des bilans d'animation annuel



Informier et communiquer

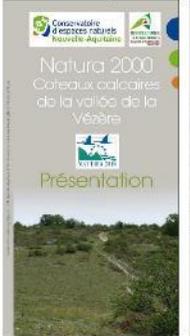
- Objectif de la mission :
 - Informer
 - Communiquer
 - Sensibiliser

... particulièrement sur le site et le dispositif Natura 2000



Informier et communiquer

- Actualisation graphique des 2 plaquettes
 - Présentation
 - Outils de gestion
- Impression par la CCVH
- Diffusion : animation, réunions, tenu de stand (ex : fête du GSFVV), courrier propriétaire,...




Informier et communiquer

- Conception Flyer au format A5 (demande issue du précédent COPIL)
- Diffusion :
 - journal d'information CCVH (Empreintes n°6)
 - sites internet CCTPNTH et CCVH (pages dédiée Natura 2000)




Informier et communiquer

- Page dédiée Natura 2000 sur les sites Internet CCTPNTH et CCVH
 - <https://cc-terrassonnais-thenon-hautefort.fr/fr/rb/544312/les-coteaux-calcaires-de-la-vallee-vezere>
 - <https://www.cc-valleedelhomme.fr/environnement/site-natura-2000/>
- Création site Internet dédié : www.coteaux-calcaires-vallee-vezere.fr
 - Accueil : page d'accueil, contact, actualités
 - Natura 2000 : généralité sur le réseau N2000
 - Le site : localisation du périmètre du site,
 - Gestion du site : présentation des outils de gestion
 - Incidence : la démarche d'évaluation des incidences au titre de N2000
 - Téléchargements : téléchargements des ressources bibliographiques
 - Contactez-nous : formulaire de contact



Informier et communiquer

- Organisation d'une animation grand public en partenariat avec PIP / AFPL le Randal / Echappé pastorale / Club CO
 - Quand : 10/10/2020
 - Où : Escaleyrou (Aubas)
 - Sujet : pastoralisme au service d'un patrimoine naturel et paysager remarquable
 - Inscrite au programme de la 1^{ère} fête du GSFVV
- Tenu de stand lors des 2 éditions « Fête du GSFVV »



Evaluation des incidences au titre de N2000

- Article 6 de la Directive HFF: « tout plan ou projet susceptible d'affecter ce site de manière significative, [...] fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site »
- 3 listes recensant les plans, projets, manifestations et activités soumises à cette évaluation :
 - une liste nationale définie par l'Article R414-19 du code de l'environnement
 - une 1ère liste locale définie par l'Arrêté préfectoral du 30 mai 2011
 - Une 2ème liste locale définie par l'Arrêté préfectoral du 20 mars 2012

Evaluation des incidences au titre de N2000

- Objectif de la mission :
 - Assister les maîtres d'ouvrage de projet pour réaliser l'évaluation des incidences
- Sur la période 2020 – 2021 (à ce jour)
 - 7 sollicitations d'assistance de propriétaires privés (permis de construire)

Mettre en œuvre les outils contractuels de gestion

- Objectifs de la mission :
 - Assurer la conservation des habitats naturels et des espèces du site
 - Mettre en place des actions de gestion/restauration et des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire cités dans le DOCOB
- 2 outils principaux :
 - Contrats Natura 2000 (forestiers ou ni agricole ni forestier)
 - Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Mettre en œuvre les outils contractuels de gestion

	Contrats Natura 2000 ni agricole ni forestier	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
Objectifs :	Financer des investissements ou des actions d'entretien non productifs visant à assurer le maintien ou le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des HIC et EIC	Accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le maintien ou le développement de pratiques favorables à l'environnement Mobiliser pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique
Financement :	Prise en charge 100% si porteur privé Prise en charge 80% si porteur public Co-financeurs: Etat, FEADER, Agence de l'eau	Rémunérées sur la base des surcoûts et manques à gagner Co-financeurs principaux : Etat, Europe (second pilier PAC) et dans certains cas, les Agences de l'eau
Pour qui ? :	Propriétaire ou ayant-droit / Non agriculteur	Agriculteurs volontaires
Où ? :	Sur des parcelles ni forestière ni agricoles sur lesquelles des HIC ont été identifiés	Sur des parcelles déclarées à la PAC
Durée du contrat :	5 ans sur la base du volontariat (en règle générale)	5 ans sur la base du volontariat (en règle générale)

Mise en œuvre des MAEC

1. Réponse à l'appel à projets MAEC lancé par la région Aquitaine en décembre 2020

- Actualisation du PAEC AQ_ZPAS qui intègre le périmètre du site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée de la Vézère

Mesures proposées en 2021			
Code (RR, ITTI, MAEC)	Intitulé complet de la mesure	Opérations mobilisées (ex : HERBE03 + COUVER06...)	Montant (€/ha)
AQ_ZPAS_SHP1	Opération individuelle systèmes herbagers et pastoraux - maintien	MAEC SHP Ind.	58,29
AQ_ZPAS_HE01	Milieux ouverts - maintien de l'ouverture par gestion pastorale	HERBE_09	75,44
AQ_ZPAS_HE07	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation	HERBE_06 (20 j) + HFRRF_03	165,32

Mise en œuvre des MAEC

- Périmètre du PAEC



Mise en œuvre des MAEC

2. Communication auprès des agriculteurs

- Information diffusée dans la lettre d'information « l'Agriculteur du Périgord Noir » de février 2021 et dans le journal l'Agriculteur du Périgord Noir
- Réunion d'information sur les MAEC le 31 mars 2021 aux Eyzies de Tayac : invitation par courrier postal à tous les agriculteurs ayant leur siège dans les communes du site Natura 2000 des Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère
- Réponse aux sollicitations

Mise en œuvre des MAEC

3. Réalisation de diagnostics d'exploitation et parcellaires et accompagnement des agriculteurs dans le montage des dossiers

- Diagnostics en avril-mai
- Engagement des agriculteurs avant le 15/05, au moment des dossiers PAC

4. Appui administratif et technique dans le suivi du dossier

- Réalisation de plans de gestion
- Appui au remplissage des cahiers d'enregistrement
- Réponse aux questions administratives et techniques en cours de contrat

Mise en œuvre des MAEc

Bilan des contractualisations MAEc 2021

- **92 ha engagés sur 2 exploitations, avec deux mesures :**
 - La mesure systèmes herbagers sur une exploitation d'élevage bovins extensive
 - La gestion pastorale sur des ilots composés d'une mosaïque de parcours plus ou moins boisées, avec présence de landes et de pelouses sèches.

COMMUNE	TERRITOIRE	SHP1 58,26 € / ha	HE01 75,44 € / ha	MONTANT
LE BUGUE	AQ_ZPAS	84,6		4 929 €
LES EYZIES DE TAYAC	AQ_ZPAS		7,6	576 €
TOTAL		84,6	7,6	5 504 €

Mise en œuvre des MAEc

Bilan des contractualisations MAEc 2021

The map displays the geographical distribution of the 92 ha of contractualized areas. The legend identifies three types of areas: SHP1 (green), HE01 (yellow), and N2000 (blue). The map also shows the Dronne river and surrounding municipalities like Le Bugue and Les Eyzies de Tayac.

Contribution à la préparation de la future programmation MAEC 2023-2027

Participation à un groupe de travail constitué par la région NA et la DRAAF

- Objectifs :
 - établir un bilan de la programmation 2013-2020
 - définir des objectifs pour la future programmation
 - d'établir des propositions de mesures adaptées aux enjeux des territoires

Contribution en plusieurs étapes

- Réponse à un questionnaire en ligne
- Animation de réunions avec d'autres opérateurs du département
- Partage des résultats avec les opérateurs à l'échelon régional, amendement du projet
- Participation à 3 réunions régionales

Contributions rassemblées dans un document régional
Transmises au national en avril 2021 pour l'élaboration du plan stratégique national
Adoption du PSN en 2022 par l'UE pour application en 2023

Mise en œuvre des Contrats N2000

Prise de contact avec les propriétaires et ayants droits

- Copil n°2 => Décision d'informer les propriétaires par courrier :
 - ciblage des parcelles abritant des HIC : environ 170 sélectionnées
 - identification des propriétaires et ayants-droits
 - vérification/correction par les différentes communes
- Avril 2021 : **120 courriers** envoyés, co-signés Présidents Communautés de communes et Maires

The image shows a letter and a brochure. The letter is addressed to the owners of parcels identified as High Interest Conservation (HIC) areas. The brochure provides information about the N2000 contracts and the measures to be implemented.

Mise en œuvre des Contrats N2000

Bilan des prises de contact avec les propriétaires et ayants droits

- 5 retours spontanés (téléphonique ou courrier) de propriétaires privés
- 1 rencontre provoquée avec propriétaire public

Commune	Type propriétaire	Résultats des échanges	Perspectives
Le Bague	propriétaire privé	Pas intéressé par N2000	-
La Rugue	propriétaire privé	Intéressé par N2000 Ne souhaite pas porter de Contrat	-
Les Eyzies	propriétaire privé	Rencontre sur site réalisée Possibilité de portage d'un Contrat	Etudier la faisabilité d'un Contrat Montage et proposition de Contrat
Turoc	propriétaire privé	Intéressé par N2000 Ne souhaite pas porter de Contrat	-
Saint-Léon-Sur-Vézère	propriétaire privé	Intéressé par la démarche N2000	Propriétaire à relancer en 2022
Saint-Léon-Sur-Vézère	propriétaire public (commune)	Rencontre M. Le Maire Possibilité de portage d'un Contrat	Etudier la faisabilité d'un Contrat Montage et proposition de Contrat

- 2 propriétaires intéressés

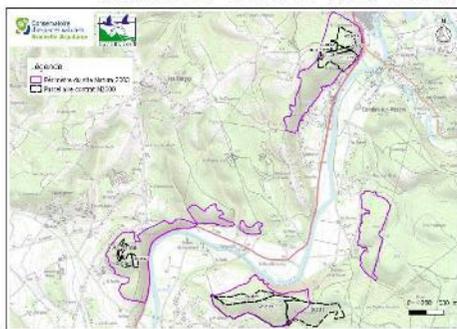
Mise en œuvre des Contrats N2000

Montage contrat N2000 - AFPL le Randal

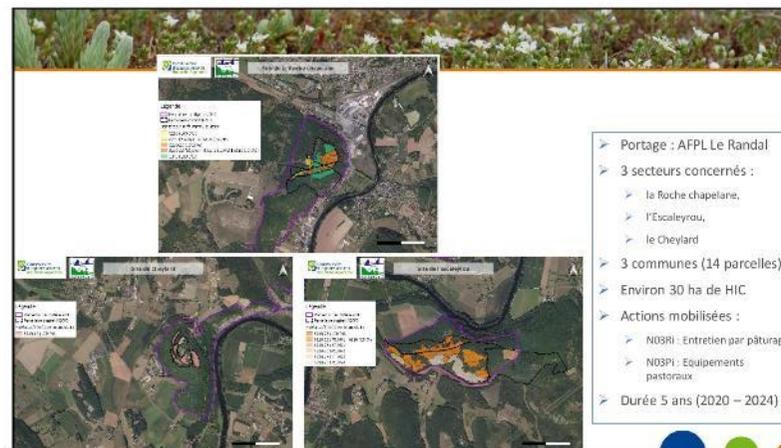
- Fin 2019 : émergence du contrat N2000 ni ni
- Janvier à juillet 2020 : Montage du contrat (Diagnostic parcellaire, CERFA, demande devis,...) pour 3 ans
- 2021 : Demande avenant temporel et financier pour 2 ans supplémentaires de mise en œuvre

- Portage : AFPL Le Randal
- 3 secteurs concernés :
 - la Roche chapelaine,
 - l'Escaleyrou,
 - le Cheylard
- 3 communes (14 parcelles)
- Environ 30 ha de HIC
- Actions mobilisées :
 - N03R1 : Entretien par pâturage
 - N03P1 : Equipements pastoraux
- Durée 5 ans (2020 – 2024)

Mise en œuvre des Contrats N2000



- Portage : AFPL Le Randal
- 3 secteurs concernés :
 - la Roche chapelaine,
 - l'Escaleyrou,
 - le Cheylard
- 3 communes (14 parcelles)
- Environ 30 ha de HIC
- Actions mobilisées :
 - N03R1 : Entretien par pâturage
 - N03P1 : Equipements pastoraux
- Durée 5 ans (2020 – 2024)



- Portage : AFPL Le Randal
- 3 secteurs concernés :
 - la Roche chapelaine,
 - l'Escaleyrou,
 - le Cheylard
- 3 communes (14 parcelles)
- Environ 30 ha de HIC
- Actions mobilisées :
 - N03R1 : Entretien par pâturage
 - N03P1 : Equipements pastoraux
- Durée 5 ans (2020 – 2024)

Mise en œuvre des Contrats N2000

Mise en œuvre technique du contrat - AFPL le Randal

- Saisons 2020 et 2021
 - Pâturage ovins
 - Achats équipements pastoraux
 - Mise en place d'un parc fixe
- Actions mobilisées :
 - N03Ri : Entretien par pâturage :
 - Prestation de pâturage ovins (Las oelhas del Randal / Echappé pastorale)
 - N03Pi : Equipements pastoraux
 - Filets mobiles
 - Citernes à eau sur remorque
 - Postes photovoltaïques
 - Bacs abreuvement
 - Installation par...



Participation aux démarches locales

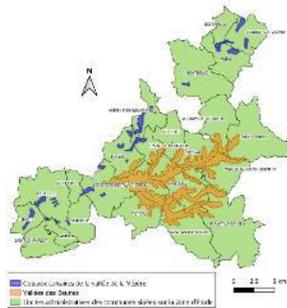
- Objectifs de la mission :
 - Assurer la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 dans les plans et programmes
 - Faire le lien entre le dispositif Natura 2000 et les projets mis en œuvre sur le territoire
- Echanges réguliers avec le Pôle d'Interprétation de la Préhistoire
 - dégagements de falaises (certaines falaises en N2000)
 - volonté de prise en compte des éléments de patrimoine naturel
- Signature d'une convention de partenariat entre le PIP et la CEN NA

Animation du site Natura 2000

AUTRES PROGRAMMES/PROJETS EN LIEN AVEC NATURA 2000

Amélioration des connaissances – AAP DREAL NA

- Appel à projet de la DREAL NA sur l'amélioration des connaissances sur les sites Natura 2000
- Réponse du CEN NA en partenariat avec le CDS 24 sur un volet chauves-souris



Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine



Amélioration des connaissances – AAP DREAL NA

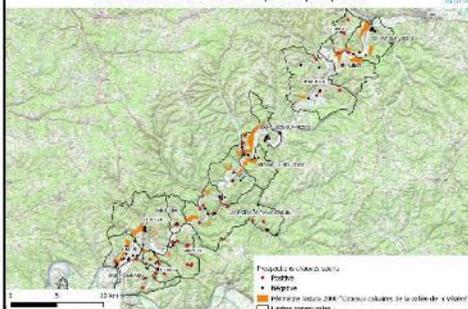
- Sur le site des « Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère »
 - Recherche de gîtes épigés (= bâtis)
 - Bâtiments publics (églises, mairies, écoles etc..)
 - Bâtiments privés
 - Prospections des ouvrages d'art

Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine



Amélioration des connaissances – AAP DREAL NA

Localisation des sites à chiroptères prospectés



- 133 sites épigés prospectés
- 12 ponts
- + autres sites

Typologie de sites	Nombre
bâti - autre ou non connu	2
bâti-barèges, lambris en façade	2
bâti-cave	10
bâti-combles, grenier	2
bâti-grange, remise	42
bâti-interieur	25
bâti - niveau	1
bâti-toiture	1
bâti-volets	1
église, chapelle	1
pont	12
souterrain artificiel autre	1
arbre - troncs creux (vieillesement)	1
grotte, gouffre (cavité naturelle)	1
mine, carrière, champignonnière	1
Total	133

Amélioration des connaissances – AAP DREAL NA

- 1832 chauves-souris recensées (dont 1210 dans un même site)
- Faible diversité en espèces :
 - 6 espèces sur les 24 connues à ce jour en Dordogne
 - Championne: le Petit Rhinolophe (sans surprise, anthropophile par excellence)

Espèce	Effectif
<i>Chiroptera sp.</i>	1257
<i>Myotis emarginatus</i>	2
<i>Myotis nattereri</i>	1
<i>Pipistrellus sp.</i>	148
<i>Plecotus auritus / Plecotus austriacus</i>	3
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	103
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	318



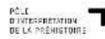
Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine



Amélioration des connaissances – ABC CCVH

- Appel à projet publié par l'OFB pour la réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)
- CCVH en partenariat PIP => lauréat de l'AAP sur l'ensemble de l'intercommunalité

- Les grandes lignes du projet
(issues du COPIL n°1 du 22/10/2021)
- synthèse des connaissances naturalistes sur le territoire
 - inventaires complémentaires sur 8 groupes d'espèces
 - cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle du territoire
 - sensibilisation des acteurs à la biodiversité
 - outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités
 - Permet de faciliter l'intégration des enjeux de biodiversité dans les démarches d'aménagement et de gestion



Amélioration des connaissances – ABC CCVH



Flore vasculaires (plantes à fleurs, fougères & conifères)



Oiseaux (nicheurs, hivernants, migrateurs)



Reptiles (Serpents, Lézards, Tortues)



Amphibiens (Grenouilles, Crapauds, Tritons...)



Rhopalocères (Papillons de jour)



Orthoptères (Crickets, Sauterelles, Grillons, Cigales)



Odonates (Libellules & Demoiselles)



Chiroptères (Chauvesouris)

Animation du site Natura 2000

POURSUITE DE L'ANIMATION POUR 2022 ET PERSPECTIVES POUR LES ANNÉES À VENIR

Poursuite de l'animation

- 18 janvier 2022 : Fin du marché public d'animation
- D'ici là :
 - Poursuite des missions d'animation (PAEc, Contrat N2000,...)
 - Rédaction du Bilan d'animation 2021
 - COPIL n°4

Merci de votre attention





Un outil au service de la biodiversité,
des paysages et de l'économie rurale



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
www.cen-nouvelle-aquitaine.org

Siège social : 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence
Tél : 05 55 03 29 07
siege@cen-na.org

Site de Billère : 28 route de Bayonne - 64140 Billère
Tél. 05 59 64 49 11
billere@cen-na.org

Site de Poitiers : 44, boulevard Pont-Achard - 86000 Poitiers
Tél . 05 49 50 42 59
poitiers@cen-na.org



Contact :
CEN Nouvelle-Aquitaine
Antenne 24
21 rue de la Libération - 24400 Mussidan
Tél : 05 53 81 39 57
antenne24@cen-aquitaine.fr

avec le concours financier de



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

